

Restauration et préservation des Espaces Naturels Sensibles de la Vallée de l'Eau Blanche

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Depuis 2006

BUDGET

250 000 € par an en moyenne (acquisitions, gestion)

PARTENAIRES

Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Communauté de communes de Montesquieu, propriétaires fonciers, associations d'usagers (chasse et pêche)

DOMAINE D'ACTION

Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Patrimoine naturel

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Commune de Villenave d'Ornon (33)

PILOTE

Ville de Villenave d'Ornon
Rue du Professeur Calmette
33140 VILLENAVE D'ORNON

05 56 75 69 08

agenda21@mairie-villenedornon.fr

www.villenedornon.fr

Mathias MOREL

Directeur du pôle Développement durable

05 56 75 69 08

mission.agenda21@mairie-

villenedornon.fr

D'une superficie d'environ 81 hectares, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Vallée de l'Eau Blanche sont situés au sud-est de la commune de Villenave d'Ornon, à la limite de Cadaujac. L'Eau Blanche, affluent de la Garonne, marque ainsi la lisière de la métropole bordelaise, trait d'union entre espace urbanisé et espaces naturels. Constitué de milieux caractéristiques des zones humides (prairies bocagères, boisements marécageux, gravières, aulnaies-frênaies, etc.), le site présente un intérêt écologique et fonctionnel fort et est classé en zone Natura 2000. 234 espèces végétales et 347 espèces faunistiques ont commencé à être recensées, dont des espèces remarquables et/ou protégées par les directives européennes, comme la Fritillaire pintade, l'Orchis à fleur lâche ou le Cuivré des marais.

Toutefois, la fermeture du milieu, suite à la déprise agricole, met en péril la biodiversité présente et la fonction hydraulique. La Ville a ainsi fait le choix de développer une politique territoriale globale environnementale et agricole, notamment sur ce site.

Depuis 2006, la commune de Villenave d'Ornon bénéficie de la délégation du droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles permettant l'acquisition et la gestion en régie de l'ENS de la Vallée de l'Eau Blanche. La définition d'un plan de gestion a permis de fixer des objectifs stratégiques et de mettre en œuvre une démarche d'acquisition foncière volontariste. Celle-ci permet à la collectivité d'être propriétaire aujourd'hui de plus de 60 % de l'ENS, de décliner des mesures de gestion spécifiques et de valorisation sur le site. Les secteurs enrichis ont été restaurés et une gestion conservatoire des prairies bocagères a été mise en œuvre.

Les deux mesures phares sont : l'entretien par pâturage ovin extensif et la fauche tardive. Cette dernière a pour objectif de prendre en compte et respecter le cycle de reproduction des espèces animales et végétales. Élaborée de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle, elle permet à la faune présente de se réfugier dans les bordures. A cela s'ajoutent diverses mesures de gestion : entretien et calibrage des haies, broyage des refus, entretien des berges, pose de clôtures, lutte contre les espèces invasives, etc.

Enfin, ce site de zones humides est un support pédagogique auprès du grand public. Il permet de valoriser l'histoire agricole de la ville (élevage, maïsiculture, maraîchage et culture du cresson) et de sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité dans le cadre d'animations pédagogiques.





RÉSULTATS OBTENUS

■ **La réalisation de suivis écologiques annuels** (faune et flore) a permis d'affiner la connaissance du site et d'évaluer les impacts du plan de gestion. Ainsi, il a été démontré que les mesures mises en œuvre ces dernières années sont favorables à la préservation des milieux humides et à la restauration de leur biodiversité.

■ **L'entretien pastoral** a permis la réouverture des milieux, jusqu'alors enfrichés et a favorisé le maintien et l'augmentation de certaines espèces, comme la Fritillaire pintade, et la réapparition d'autres. Par ailleurs, l'entretien des berges permet de prévenir certains risques en cas de crues, cette zone d'expansion jouant un rôle majeur en cas d'inondations.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'une des difficultés rencontrées est de veiller à une continuité des actions au-delà du périmètre des Espaces Naturels Sensibles. En effet, la porosité du site induit une nécessaire concertation avec les acteurs situés à proximité (ex : plan d'actions commun pour lutter contre les espèces invasives).

Par ailleurs, la prise en compte des différents usages cohabitant sur le site (pêcheurs, chasseurs, industriels, éleveur, etc.) constitue un enjeu fort et nécessite une attention particulière.

SOLUTIONS APPORTÉES

La Ville a mis en place un comité de pilotage associant les différents acteurs autour du projet : usagers du site, collectivités limitrophes, partenaires institutionnels, etc.

A minima une fois par an, le bilan des actions menées sur le site et leurs impacts sont présentés aux membres du Comité de pilotage. Cette gouvernance autour du projet permet une meilleure appropriation des enjeux et un échange étroit entre les acteurs.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Le plan de gestion 2017-2021 s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années dont la finalité est la réouverture des milieux. Par ailleurs, des mesures permettront de diversifier les types d'habitats et d'attirer de nouvelles espèces animales : installation d'une plateforme pour cigognes, de gîtes à chiropières, de ruches et création de mares. Concernant le milieu hydraulique, une réflexion sera également engagée pour restaurer le rôle fonctionnel des fossés sur la partie bocagère.

Autre dimension nouvelle pour l'ENS de la Vallée de l'Eau Blanche : l'ouverture du site au public grâce à l'aménagement de cheminements doux. Les espaces naturels, leur histoire et leur fonctionnalité (passée et actuelle) pourront ainsi être valorisés et expliqués au grand public dans le cadre d'un itinéraire de découverte pédagogique (panneaux d'interprétation, observatoire, palissades, etc.) sur une distance de 3-4 km (ensemble des cheminements).

TÉMOIGNAGE

L'association des parties prenantes au projet et l'instauration de **relations partenariales** sont primordiales dans le cadre de ce type de projet. Au fil des années, elles permettent d'asseoir le projet sur le territoire et de lui donner une certaine légitimité, facilitant sa poursuite et son développement. Pour exemple, les propriétaires de terrains cédés et à céder sont conviés annuellement à la restitution du bilan de gestion et aux perspectives en termes de valorisation de leurs terrains. La réussite de ce projet repose par ailleurs sur une **volonté politique de la municipalité** de maintenir une activité agricole sur la commune. Elle a ainsi entrepris d'engager un entretien pastoral des prairies par des brebis, mais elle a également créé une ferme urbaine à vocation productive sur un autre site de la commune. La Ferme de Baugé est située dans un secteur préservé composé de prairies et de bois, à proximité de la rocade et de résidences d'habitat collectif. A moyen terme, la Ville projette également de réinstaller un éleveur d'ovins, sur les ENS, avec une attention portée à la viabilité économique de l'exploitation et à la cohabitation avec les usagers des futurs cheminements. Enfin, **l'appropriation du projet** par la population constitue une attente forte de la Ville qui a initié plusieurs actions pour faire connaître le projet de l'ENS. Elle s'appuie sur les opérations nationales (Semaine du développement durable, Fête de la nature, etc.) et sur des événements propres devenus pour certains emblématiques comme la Transhumance urbaine. Cet événement, manifestation phare de la Ville, qui anime le territoire depuis 2008, a fait traverser 1500 moutons de Blanquefort à Villenave d'Ornon, en passant par Bègles et Bordeaux.